

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez EM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Janvier 1880.

PROCESSION.

Les processions avec croix et bannières
ne sont plus permises dans notre ville.

L'année dernière, un ukase mémorable,
premier acte du pouvoir municipal sous
lequel nous avons l'honneur de vivre, a mis
bon ordre à ces vieilleries gênantes pour les
camions et attentatoires à la sérénité de la
libre-pensée.

N'est-il pas temps de « supprimer les
superstitions surnaturelles, et la Répu-
blique ne doit-elle pas enfin « biffer Dieu »
si elle veut vivre? »

Ainsi pense et parle le Conseil de la com-
mune de Paris, sans avoir l'air de soupçon-
ner l'insanité d'un pareil défi. Mais Paris,
au dire du Grand Hugo, qui est à peu près
Dieu, et de Vœquerie, qui passe pour son
prophète, n'est-il pas la « Ville-Lumière » ?
Et certes la sagesse proverbiale des Pari-
siens, ce peuple si lumineux, — jusqu'aux
splendeurs du pétrole inclusivement. — a
fait trop souvent et trop brillamment le bon-
heur de la France pour que les villes de
second ordre n'aient pas à cœur de rivaliser
avec Paris.

« Biffer Dieu », c'est bientôt dit, mais ce
n'est pas aussi commode à faire.

Souffleté en paroles sur les banquettes
d'un Conseil municipal, comme il le fut
dans sa chair sacrée sur les degrés du pré-
toire, le bon Dieu, quand il est las de ce
sans-gêne, non pas pour lui, mais pour
nous, se rattrape ordinairement en plein air,
où il a je ne sais combien d'agents mystérieux
à son service, des atomes, des riens, mais
sur une vaste échelle : par exemple, certains
petits germes contagieux ou épidémiques,
des embryons d'insectes ou de champignons
qui échappent à toute analyse ; ou bien tout
simplement quelques degrés de plus ou de moins

dans le « thermomètre » ; moyennant quoi les
éléments de la nature, d'un bout du monde
à l'autre, solides, liquides, gazeux ou élec-
triques, les vents, les flots, les foudres et
les tempêtes, sont à ses ordres en un tour
de main.

Où bien encore, dans la tête d'un fou que
son Esprit divin ne visitera point, il suffira
d'une idée de travers pour mettre le monde
en feu et des milliers de créatures humaines
à six pieds sous terre.

Il y a un certain Psaume, le 148^e, que
les gens à bréviaire ont la naïveté de relire
tous les jours, où le roi David invite les
éléments à bénir le Seigneur, en commen-
çant lui-même par en faire autant. Le roi
David, qui eut un jour le choix entre la
guerre, la peste et la famine, n'était pas
sans expérience sur la valeur des éléments
et sur l'utilité d'être en bons termes avec
celui qui les gouverne. Nous recommandons
cette belle page à nos libres-penseurs. Ils y
trouveront un sujet de méditation poétique,
philosophique et religieuse plus profitable
à eux-mêmes et aux autres que le blas-
phème.

Mais revenons au thermomètre qui nous
cause en ce moment quelques ennuis.

Si les hommes ont inventé, il y a une cen-
taine d'années, cette petite machine très-in-
génieuse qui nous sert, par exemple, à savoir
au juste, pendant les grands hivers, à quel
degré nous gelons dans nos lits, c'est
Dieu jusqu'à ce jour, — et il en sera long-
temps de même, — qui s'est réservé le pri-
vilège de faire marcher en plein air la petite
machine et de régler les conséquences qui
vont de pair avec son fonctionnement.

Et ces conséquences, nous les avons au-
jourd'hui sous les yeux, en attendant que
nous les ayons sur les bras, à l'état liquide
ou à l'état solide, — sans être à même de
choisir et très-embarrassés du choix si, par
impossible, nous en étions à même.

En amont de notre ville, la Loire, l'im-
mense Loire, est obstruée, engorgée dans
toute sa largeur et sa profondeur, comme
le plus mince canal de rue ou de cuisine.

La petite machine à mesurer le froid est

descendue trop bas et trop longtemps, ce à
quoi les « biffeurs de Dieu » ne pourront ja-
mais rien ; et quelques grains de sable, des
atomes, mais accumulés sous le nom de
grèves, autre phénomène très-déconcertant
pour nos ingénieurs, ayant arrêté un gla-
çon, puis deux, puis trois, puis des millions
et des millions de mètres cubes de glaçons,
— cette masse énorme est là au-dessus
de nous, obstruant le fleuve et prête à fon-
dre sur nos maisons, si une crue puis-
sante venait à la soulever ; ou bien prépa-
rant sur nos deux rives, par l'immobilité et
la hauteur de son barrage, le fléau d'une
inondation dont il est impossible de calcu-
ler les conséquences pour notre ville et no-
tre riche vallée.

Nous en sommes là. Pussions-nous voir
les choses trop en noir ! Mais qui oserait le
dire ? Et quelle puissance humaine, même
républicaine, peut nous sauver, si Dieu n'y
met la main ? Quand nos fiers démocrates
tirent en vain sur leur pipe, ils y passent un
brin de paille sans que Dieu s'en mêle, et
tout va pour le mieux à la bouffée d'après.
Mais déboucher la Loire en ce moment est
autrement difficile.

Un petit chenal est encore libre, dit-on,
ou va le devenir, de Souzay à Saumur, sur
la rive gauche du fleuve, et nos braves pon-
tonniers, si la gelée ne les contrarie pas, tra-
vaillent à dégager et à maintenir cette rigole.
Rien de mieux assurément, si l'on ne peut
mieux faire. Aide-toi, le Ciel t'aidera. Nous
parlons toujours dans la vieille hypothèse
qu'il y a un Ciel quelconque, qui compatit au
travail et à la misère de l'homme.

Mais pour qui connaît les crues furieuses
de la Loire, quand le dégel grossit ses af-
fluents et les fait donner tous ensemble,
qu'est-ce qu'une rigole de quelques mètres
de largeur et de profondeur ? Moins qu'une
gouttière sur nos toits par une pluie d'o-
rage.

Il est question aussi de creuser un canal
dans le milieu et d'un bout à l'autre du gla-
cier. Mais une tranchée de 8 ou 10 kilomè-
tres de longueur, en plein granit, à force de
bras ou même de poudre, ce n'est pas une

petite besogne. Qui nous dit que le dégel
attendra ? Et en supposant que ce canal
creusé à temps suffise tant bien que mal à
l'écoulement des eaux (si elles arrivent, Dieu
aidant, par petites crues successives), qui
nous assure que les deux berges de glace,
fouillées par un courant rapide, ne quitte-
ront pas les rives pour aller se resserrer plus
loin, faire un nouveau barrage ou se met-
tre en route sur notre pont, nos quais et nos
maisons?...

Nous sommes donc, bon gré mal gré,
n'en déplaise à nos penseurs athées, entre
les mains de la divine Providence, maîtresse
non encore détronée de la neige et des gla-
çons, du soleil et du dégel, de la pluie et du
beau temps. Et nous ne croyons pas nous
avancer beaucoup, non-seulement devant les
lecteurs ordinaires de l'*Echo Saumurois*,
mais devant une bonne partie du public, en
affirmant que cette Providence, assez bien
posée dans le monde depuis quelques mille
ans, est parfaitement déterminée à ne se
laisser « biffer et invalider » par aucun Con-
seil municipal, — ce Conseil fut-il parisien ou
saumurois et le plus pur produit de ces pe-
tits papiers que les citoyens électeurs, en
certains jours, glissent aux doigts d'autres
citoyens qui les font entrer solennellement
dans une boîte de sapin par une petite fente.

Tout ce mécanisme, si ingénieux soit-il
(et nous le pratiquerons encore, souvenons-
nous-en, à la fin de la présente année), ne biffe-
ra jamais Dieu. Les neiges et les glaces, le so-
leil et le dégel, les grandes crues et les rigo-
les nécessaires à leur écoulement inoffensif,
resteront toujours entre les mains de Dieu,
qui finalement dispose du « thermomètre ».
Si le bon Dieu réchauffe tout doucement son
thermomètre, en ayant l'œil avec un soin
amoureux sur la rigole de sauvetage, afin que
cette rigole suffise providentiellement au débit
d'eau incalculable que le printemps nous
promet après l'hiver que nous avons subi,
alors tout ira bien ou pas trop mal. Mais si
le bon Dieu est fâché, et précisément — met-
tons-nous à sa place — à cause de la préten-
tion désobligeante que des pygmées humains
ont de le supprimer ; s'il dit à son printemps

43

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Il y avait quelques mois déjà qu'Emmeline, fuyant
les pénibles souvenirs de l'hôtel d'Anglejean, re-
trouvait la sérénité dans les horizons paisibles du
village ; sa vie champêtre avait repris son cours
au point exact où l'appel de la comtesse l'avait au-
trefois rompu.

Rien n'était changé, si ce n'est la vieille mère
Rovelou, immobilisée par la paralysie, par l'âge,
sur le lit que la jeune fille égayait de sa présence,
de ses soins et de sa voix.

Depuis qu'Emmeline était de retour, l'infirme ne
se plaignait plus jamais.

Rien n'était changé... si fait pourtant. L'enfant
charmante et résignée, que Robert avait entrevue
dans cette pittoresque bourgade, portait alors, sous
sa claire robe bleue, le deuil de sa jeunesse. Au-
jourd'hui, sous sa robe noire, l'enfant, toujours
résignée et plus charmante encore, portait une jeu-
nesse vivace, heureuse et pleine d'idéales promes-
ses.

Le marin offrit respectueusement à sa pension-
naire de descendre avec lui jusqu'à la mer, pour
visiter ses amorces dans l'anse bien abritée où il
aimait à se livrer au délassement de la pêche.

C'était un des buts de promenade préférés d'Em-
meline. Elle y retrouvait la pêche, le visiteur, la
conversation d'autrefois, le souvenir de Robert, rien
qu'en fermant les yeux, tandis que ses pieds foulaient
le sable de la rive.

— Allons ! dit-elle gaiement. Pierrette ? Pier-
rette ? êtes-vous des nôtres ?

Mais Pierrette parut sur le seuil, l'air affairé,
les manches retroussées jusqu'au coude, dans
l'attitude d'une ménagère qui n'entend pas être
dérangée.

— Où donc allez-vous ?

— Visiter les nasses du capitaine.

— Bien du plaisir. Je n'en suis pas.

— Que faites-vous donc de si pressé ?

— Ce que je fais... ce que je fais...

Pierrette ouvrit une bouche toute pleine de con-
fidences, d'exclamations et de réflexions, qui ne
demandaient qu'à se répandre, comme les flots
d'une fontaine abondante.

Mais un coup d'œil expressif réprima cette in-
tempéste velléité, et la bouche se referma sur les
confidences contenues, comme la fontaine se tarit
quand on en étrangle la source.

— Alors, à bientôt, dit Emmeline, qui, les yeux

sur le fleuve, n'avait pas remarqué ce terrible
effort.

— A bientôt ! répondit la fidèle gouvernante en
mettant dans sa voix une pointe d'amicale raillerie.

La jeune fille et le capitaine s'en allaient lente-
ment, causant et souriant dans l'abandon des
vieilles intimités, car entre ce rude marin et cette
élégante héritière le magnétisme des bons cœurs
maintenait les relations faciles et agréables.

Ce que disait Emmeline émerveillait le capitaine,
et ce que racontait le capitaine amusait toujours
M^{lle} d'Anglejean.

Au long de l'unique rue poussiéreuse, les enfants
venaient encore au-devant d'elle, les joues tendues.

— Quand vous serez débarbouillés, disait-elle
en riant.

Et l'essaim babillard s'envolait vers le fleuve
pour y faire sa toilette et récolter une caresse au
retour.

Une certaine animation régnait devant la maison
Toulouse. Des rideaux blancs brillaient aux fenê-
tres, les meubles battus au grand air avaient pris
sur le seuil, où ils attendaient leur réintégration,
un aspect de propreté tout à fait inusitée. La
femme lavait le sol à grande eau, et le barbier re-
passait ses rasoirs sur la borne avec un luxe de
précautions que les mentons ordinaires de sa clien-
tèle lui inspiraient difficilement.

Il s'échangea au passage, entre le capitaine et

les Toulouse, un petit signe d'intelligence qui ne
laissa pas de surprendre Emmeline. Satisfait d'un
côté, mystérieux de l'autre, ce petit signe semblait
dire : « Chut !... nous sommes joliment contents ! »

On descendait toujours. Le sable fin du rivage
rendait la marche facile ; une fraîcheur venait du
fleuve, tout imprégnée d'arômes fortifiants.

La petite anse n'était pas loin. Le capitaine eut
la désillusion de trouver ses nasses vides, ses amor-
ces imparfaitement mordues. Il en fit une grimace
de désappointement si fort accentuée qu'Emmeline
ne put se défendre de lui demander en quoi la pri-
vation d'une friture à son dîner pouvait le contra-
rier autant.

— Nous serons plus heureux demain, conclut-
elle. Le poisson, lui aussi, a ses jours de prudence ;
respectons-les.

— Non pas. Je veux ma friture. J'y tiens. C'est
mon régal.

— Nous en trouverons, en ce cas, chez quelque
pêcheur.

— Ils ont tout porté au bateau de Bordeaux.
Allons jusqu'à la station. Voulez-vous, Made-
moiselle ?

— Volontiers. A pied, alors ?

— En canot, si vous voulez bien me confier le
soin de vous diriger.

— Ce sera très-amusant, et nous n'aurons pas
de poussière.

et à son soleil : — Allez et faites vite ; tant pis pour les « biffeurs » et les indifférents ; je suis le maître et je veux qu'ils le sachent ; je ne changerai rien pour eux dans ma Providence au cours naturel des éléments... — dans ce cas, il est malheureusement trop probable que ça pourrait mal finir.

Et la conclusion, à notre humble avis, c'est qu'une « petite procession » de miséricorde ne serait vraiment pas de trop dans la circonstance où nous nous trouvons ; procession « laïque » bien entendu, puisque la croix et la bannière, l'eau et les cierges bénits, l'étoile et le surplis ne sont plus de mise aujourd'hui, en pareil cas, sur le pavé de nos rues catholiques ; mais enfin procession tout de même, translation en masse d'une église à une autre, puisque les églises, grâce à Dieu, sont encore ouvertes, et qu'on y peut entrer en nombre indéfini sans tourniquet de police.

Dimanche prochain, qui n'est pas loin, n'y fait-on pas encore cette année, et aux termes de la Constitution qui nous régit, les prières solennelles pour la prospérité de la République ?

Cette promenade religieuse serait donc quelque chose de semblable à cette belle manifestation qui, le jour de la Fête-Dieu, a soulevé la population saumuroise et l'a conduite, affligée et recueillie, de paroisse en paroisse, aux quatre coins de la ville.

Une procession, — c'est-à-dire la supplication publique de tout un peuple sortant de ses demeures et se groupant à la face du Ciel pour aller dire à Dieu, en quelque sanctuaire privilégié :

« On a beau dire et beau faire, vous êtes le maître. Et cette confession du domaine souverain que vous avez sur nous, nous la faisons aujourd'hui non-seulement comme individus, mais comme peuple, aussi publique et aussi solennelle que possible. »

Ce n'est pas plus difficile que cela. Et avec un peu de police, si l'on veut, en tête et en queue, en guise de cierges et de curé, — laquelle police, en son for intérieur, ne sera pas empêchée de prier comme les autres, — voilà une procession magnifique.

La poudre est excellente, la dynamite aussi, mais enfin le bras de Dieu est encore plus fort, et c'est lui qui tient le « thermomètre. »

La menace du fléau campe devant Notre-Dame, aux limites officielles de l'octroi municipal. C'est donc là que nous irons, comme nos pères y sont allés tant de fois, derrière leurs échevins, comme nous-mêmes y allions naguère quand le canon ennemi s'approchait de notre ville.

Et si alors nous fûmes préservés, la Très-Sainte Vierge des Ardidiers, l'antique patronne de Saumur invoquée par son peuple, y fut-elle pour rien ? X...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Jeudi, 15 janvier, soir.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Gambetta.

Il la fit monter dans son canot, toujours amarré dans l'anse, et prit les rames avec entrain. Il se souvenait avoir souvent conduit de la sorte la pauvre Césarine au temps de sa splendeur, et une larme d'attendrissement lui vint aux yeux en songeant que cette femme altière, orgueilleuse et triomphante, s'était éteinte, grâce à l'angélique enfant qui s'asseyait à sa place, réconciliée avec son Dieu, sa fille, ses devoirs et l'humanité.

Le canot n'avancait pas vite, le courant étant rapide et la brise forte. Les petites vagues d'eau douce, comme les appelait le capitaine, s'ouvraient en murmurant et formaient, derrière la frêle embarcation, un sillage plein d'écume ruisselante où venait jouer la lumière.

Emmeline laissait ses mains pendre dans l'eau rafraîchie par la première atteinte de l'automne, et machinalement formait autour d'elle des sillages minuscules où se brisait ainsi la millième partie d'un rayon.

Où était son esprit ? Peut-être sur la Gironde, avec l'ami de son enfance. Peut-être en Champagne, avec l'ami de son isolement parisien. Peut-être au loin... là-bas... dans l'Espagne toute fleurie, avec l'ami de ses rêves inavoués.

Depuis que sa mère mourante avait réuni son nom à celui de Robert dans un vœu suprême, Emmeline n'avait pas de plus douce consolation que d'évoquer ce souvenir très-court, très-vif, très-

Le président annonce l'ouverture du scrutin pour la nomination du quatrième vice-président de la Chambre restant à élire.

M. Gambetta attendra la constitution complète du bureau pour prononcer son allocution.

On assure qu'à la suite des votes de mardi, le ministère s'est décidé à accentuer dans un sens radical les termes de sa déclaration.

Le bruit court que M. Gambetta, effrayé de l'avertissement qui lui a été infligé dans la dernière séance, et comprenant l'impossibilité de former une majorité de gauche tant soit peu sérieuse, paraît décidé à hâter l'heure de la dissolution.

Un grand nombre de députés républicains ne croient pas à la durée du ministère actuel.

On procède à l'élection du quatrième vice-président.

M. Durfort de Civrac est élu par 242 voix. On procède ensuite à l'élection des huit secrétaires.

Ont été élus : MM. Legonidec, Drumel, Valfons, Freminet, L. Légrand, Crozet-Fourneyron, Pellet et David.

M. Gambetta prononce une allocution dans laquelle il remercie la Chambre de son élection et promet d'être un président aussi impartial que dévoué.

On annonce que la Chambre tiendra séance demain (vendredi), ainsi que le Sénat, afin de recevoir communication de la déclaration ministérielle.

Chronique générale.

Les radicaux paraissent enchantés de la leçon donnée à M. Gambetta.

La division des gauches s'accroît.

Du côté des opportunistes, on se tient sur une réserve tout à fait prudente.

Il est bruit d'un rapprochement du centre gauche avec la droite.

M. Gambetta a tenu à présider hier la Chambre pour dissiper les bruits relatifs à sa démission.

Dans les deux Assemblées, les doyens d'âge qui ont présidé la séance d'ouverture sont : au Palais-Bourbon, M. Desseaux, député de Rouen ; au Luxembourg, M. Gauthier de Rumilly, sénateur inamovible.

M. Desseaux est né le 6 décembre 1789 ; M. de Rumilly, le 8 décembre 1792 ; il plaïda dans l'affaire des sergents de La Rochelle.

L'Agence Havas a envoyé hier aux journaux la note suivante :

« M. Gambetta s'est décidé, ce matin seulement, à accepter son élection à la présidence de la Chambre. En prenant place au fauteuil, il n'a prononcé aucune allocution. »

profond.

Nul n'avait reçu sa confidence. Pierrette elle-même ignorait cette scène solennisée par l'approche de la mort. Et M. de Madiran, qu'elle n'avait pas revu depuis son départ de Paris, par respect pour son grand deuil, avait poussé la délicatesse jusqu'à ne pas la lui rappeler dans ses lettres.

Il y avait donc, dans cette évocation troublante, le charme du bonheur entrevu, le doute du bonheur éloigné, le désir du bonheur possible. Tout cela vague, indistinct, charmant.

Suivant une habitude enfantine, elle avait clos ses yeux brillants pour mieux revoir en elle-même, pour mieux entendre dans son cœur la physionomie transfigurée, l'accent inspiré de sa mère ; pieuse mémoire dont elle nourrissait à la fois les regrets du passé et le vide du présent.

Un bruit d'avions, dont la cadence alternait avec ceux du capitaine, lui fit rouvrir les yeux.

Sans préparation, en pleine clarté, bien en face d'elle, descendant le fleuve, elle vit venir un visage connu et respectueusement aimé : celui de M. de Madiran père assis à l'arrière d'une petite barque.

Il se leva en rencontrant son regard. Elle fit un mouvement non moins vif et tous deux, debout, charmés, elle, surprise, lui, bien heureux, se saluèrent avec une joie profonde et les plus affectueuses appellations.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

M. Cazot, garde des sceaux, a aussi donné son coup de balai.

2 avocats généraux, 47 procureurs de la République, 3 substituts de procureurs généraux, 44 substituts de 1^{re} instance. Total, 36 magistrats du parquet sont privés de leurs postes.

On annonce comme certain le remplacement de MM. les généraux de Cools et Fay, qui remplissaient au ministère de la guerre les fonctions de sous-chefs de l'état-major général ; de même pour M. le lieutenant-colonel Dulac, sous-directeur de la cavalerie. Les titulaires de ces emplois ne sont pas encore désignés.

Le cabinet renouvelé est à peine entré en fonctions qu'on parle d'une nouvelle modification ministérielle. La retraite de l'amiral Jauréguiberry, sur sa propre demande, est donnée comme certaine.

Le mouvement administratif du ministère de l'intérieur n'est pas encore terminé. Il aura une suite dans quelques jours. M. Constans a déclaré qu'il avait mission de renouveler toute l'administration départementale.

M. Lepère a été prévenu personnellement par des députés qu'il serait interpellé à la tribune sur les révocations de différents fonctionnaires nommés par lui comme de bons républicains, il y a quelques mois à peine, et qui viennent d'être frappés par son sous-secrétaire d'Etat.

Un député très-ami de M. Lepère a dit que le ministre de l'intérieur ne conserverait pas longtemps son portefeuille, parce que dès l'instant où il n'était pas libre d'agir à son gré, il ne voulait pas endosser une responsabilité qui ne convient pas à sa manière de voir.

M. Magnin, quand il était député de l'opposition sous l'Empire, déclarait à la tribune qu'aucun fonctionnaire ne devait avoir un traitement supérieur à 30,000 fr.

Aujourd'hui il en reçoit 60,000 comme ministre des finances, sans compter les émoluments de sénateur. Au reste, il n'est pas le seul qu'ait enrichi la carrière républicaine. Les préfets actuels, comprenant combien sont fragiles leurs fonctions, se hâtent de solliciter comme retraite des fromages dorés. C'est M. Béchade, de Maine-et-Loire, qui s'est retiré dans une retraite générale. Après ce petit avocat du Lot-et-Garonne, voici le tour de M. Dufhénieux, de la Marne, et de M. Poulain, de la Manche.

Certains sous-secrétaires d'Etat ont su tirer parti des mamelles républicaines. Et pour ne parler que d'un sous-secrétaire d'Etat de M. de Marcère, nous rappellerons que M. Faye, sénateur de Lot-et-Garonne, cumule sa qualité de père conscript avec la fonction inamovible de maître des requêtes à la cour des comptes et celle d'administrateur du Crédit foncier.

On pourrait en citer bien d'autres. Et voilà les citoyens qui ont tant clabaudé contre la corruption impériale ! Paillasses !

Les républicains sont vraiment ingénieux. Dans ce moment, les artistes ne cessent de gémir sur leur triste situation.

Jamais, même sous la République de 1848, la peinture ne s'est aussi piètrement vendue.

Pour obvier au mal, les républicains préconisent un remède héroïque.

Ils demandent qu'on augmente le budget des beaux-arts.

Pensez-vous que ce soit pour donner de nouveaux travaux aux artistes ?

Non pas, ce serait trop simple : c'est pour créer un ministère des beaux-arts, afin que M. Turquet, au lieu de 30,000 fr., en touche 60,000.

Et vous verrez que les artistes ne seront pas encore contents ?

On lit dans un livre célèbre sur « la République » :

« Dans une cité à laquelle on a fait boire le vin pur de la démagogie, il se passe d'étonnantes et mirifiques choses : les maris se prennent de querelle avec leurs femmes ; les enfants ne respectent plus leurs pères ; les élèves n'obéissent plus à leurs maîtres ; les magistrats sont vilipendés, tournés en dérision ; les gens de police sont insultés ; ni ordre, ni discipline, ni tenue ; on n'échange plus de salut dans les rues ; la canaille prend le haut du pavé ; les ânes même et les chiens ont d'insolents ports de tête ! »

Quel est donc l'écrivain qui a dépeint avec tant d'exactitude notre situation actuelle ? Il a eu quelque notoriété et vivait en Grèce, il y a vingt-deux siècles. Il avait nom Platon.

TIRONS LES ROIS !

Voici ce qui est permis sous le gouvernement « d'ordre légal » dont nous jouissons.

Un journal publie un dessin représentant un « tir ministériel » où le nouveau cabinet vise une cible dont le point noir, le centre, est figuré par le « clergé », le second disque par la « magistrature » ; sur le troisième est écrit : « épurations. » Le clergé est le point de mire.

Un autre dessin porte pour titre : « Tirons les rois ! » Ceci est publié au lendemain de l'Épiphanie, mais aussi au lendemain de l'attentat de Madrid. Une gourgandine de foire, en bonnet rouge, la République sans doute, porte sur ses épaules un énorme canon, « le progrès », qu'elle décharge, sur qui ? sur M. le comte de Chambord, sur le représentant du jérémisme, sur un prêtre, et sur une reine à terre et qui ressemble étrangement à une ancienne reine d'un pays voisin. « Tirons les Rois ! »

Comme il n'est publié aucun dessin sans le visa de la préfecture de police, c'est le gouvernement qui est responsable du scandale des ces exhibitions criminelles. On poursuit le *Triboulet*, qui gouaille les puissants du jour ; on ne poursuit pas le caricaturiste qui enseigne le meurtre pour s'amuser.

Etranger.

Les Monténégrins ont attaqué le 7 janvier Mela et capturé 200 têtes de bétail ; ils ont marché le lendemain sur Gussinje et Plava. Après un sanglant combat, les Turcs ont repris les villages de Velika, d'Ipek et d'Ezannitcha ; il y a 40 à 50 tués ou blessés des deux côtés.

ANGLETERRE. — L'ex-impératrice Eugénie partira pour Natal le 26 mars, à bord du vapeur le *German*, pour visiter l'endroit où le prince impérial a été tué par les Zoulous.

HONGRIE. — Des troubles ont éclaté à Pesth mardi et mercredi. Il y a eu deux hommes tués.

ESPAGNE. — L'Académie espagnole vient de nommer membre honoraire le roi de Portugal, pour avoir fait une traduction de Shakespeare.

Chronique militaire.

Une décision ministérielle étend aux conditionnels d'un an les règles d'allocation déterminées par le décret du 29 janvier 1879, relatif à l'indemnité de route, savoir :

« 1^o Les engagés conditionnels d'un an, dirigés sur leurs corps ou renvoyés dans leurs foyers, seront indemnisés de leurs frais de route, d'après la distance comprise entre le chef-lieu du canton auquel appartient leur domicile et le lieu de garnison de leur corps ;

« 2^o Toutefois, pour éviter les difficultés de la part des Compagnies de chemins de fer, c'est la commune même du domicile qui figurera en regard de la mention : — parlant de — qui est à remplir par le sous-intendant militaire en tête de la feuille de route. »

Le train des équipages militaires va recevoir un étendard unique pour tous les escadrons. Cet étendard portera les inscriptions suivantes :

« Espagne (1808); Russie (1812); — Algérie (1830-1879); Crimée (1854-1855). »

Une décision ministérielle a arrêté que dans l'armée territoriale les régiments d'infanterie seuls recevront des drapeaux.

Ces drapeaux ne porteront aucune inscription de bataille.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Une compagnie entière de sapeurs du génie est arrivée hier soir, vers onze heures, à Saumur. Elle va se joindre aux pontonniers et aux artificiers de Bourges pour dégager de plus en plus le bras de la rive gauche.

Des travaux de mines vont être exécutés aujourd'hui.

Les artificiers de Bourges ont travaillé hier, toute la journée, à abattre les arbres qui obstruent le canal pratiqué dans la glace par les pontonniers. Ils attachent une petite bouteille de dynamite au pied de l'arbre, y mettent le feu, et l'arbre vole en éclats, quel que soit son diamètre.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

« Angers, 15 janvier 1880.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je parlais hier, avec un marin de ma connaissance, du barrage de la Loire à Villebernier, et il s'étonnait, à juste titre, je crois, que l'on ne fit pas usage des torpilles qui se moisissent dans nos ports maritimes, lesquelles produiraient sans doute dans ces glaces tout l'effet désirable, toujours bien plus sans contredit que les cartouches de dynamite. Il est possible que nos ingénieurs n'y aient même pas songé; peut-être serait-il utile que les journaux leur rappelaient que ces engins existent.

» N'est-il pas vraiment prodigieux qu'une des plus grandes artères de la France soit obstruée depuis dix jours, événement pouvant produire les effets les plus sinistres, et que le gouvernement n'ait pas encore agi avec plus d'énergie pour détruire cet obstacle !...

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» GABRIEL ROGERON,

» Propriétaire dans la Vallée, aux Rosiers et à la Bohalle. »

LA MER DE GLACE A VILLEBERNIER.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu une lettre dans laquelle nous lisons :

« Piqué par une bien légitime curiosité, j'ai voulu de visu juger de cet étrange spectacle. Depuis Varennes jusqu'à Villebernier, environ 11 kilomètres, c'est bien véritablement une mer de glaces; mais une mer mouvementée, un chaos indescriptible; des arbres déracinés, penchés, à moitié enveloppés par d'énormes glaçons qui les dominent; des barques brisées engagées dans les glaces; des poutres, des portes, des débris de toute sorte, épaves de l'infortuné village de Neman, au détriment duquel le fleuve a élargi son lit.

» Ici, on aperçoit, dans une position parfaitement verticale, un énorme peuplier apporté de loin au milieu du fleuve et maintenu en équilibre par les glaçons pressés. Enfin, c'est le commencement de l'embâcle sous Nanteuil, coup d'œil grandiose et émouvant; là, les glaces accumulées poussant avec violence les sables dont ils se sont fait une sorte de rempart, se présentent perpendiculairement comme un mur de 3 à 4 mètres de hauteur; plus loin on peut voir les glaces soulevées et déchirées par les glaçons pressés qui n'ont pu trouver passage sous les glaces trop résistantes.

» C'est là vraiment un spectacle insolite dans nos contrées, et qui demeurera gravé dans la mémoire de tous ceux qui auront pu le contempler. »

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest*:

« Un de nos amis d'Angers, qui a voulu aussi voir ce spectacle étrange, nous rapporte que la mer de glace, à Chamounix, ne présente pas un aspect plus grandiose que le glacier de Villebernier.

» La Loire est prise dans toute sa largeur, depuis Saumur, sur une longueur de près de onze kilomètres.

» En certains endroits, les glaçons, grou-

pés et enchevêtrés en d'indescriptibles positions, dépassent sept mètres d'épaisseur. Il y en a que le courant a dressé tout debout et qui sont piqués comme de gigantesques pieux, enfoncés de plusieurs mètres dans le sable du fond.

» La Loire est donc absolument murée par cette immense masse solide; et, dans ces conditions, une crue du fleuve serait un désastre pour la Vallée. »

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« La température, bien que très-adoucie, n'a point encore déterminé la débâcle. De nombreuses escouades d'hommes sont toujours employées à briser la glace en amont des ponts. On emploie tous les moyens pour la désagréger, la hache, la scie, la dynamite, et à mesure qu'on détache des glaçons, on les pousse au large avec des gaffes, afin que le courant les entraîne. C'est un travail difficile et périlleux.

» Les rives de la Loire sont couvertes de glaçons amoncelés, congelés ensemble, qui présentent une grande dureté et résistent aux moyens d'attaque. »

Température. — On ne croit pas que le dégel persiste. Ce matin, la neige a tombé quelques instants et en assez grande abondance pour rester apparente sur les pavés; elle n'a pas tardé cependant à disparaître.

A huit heures du matin, aujourd'hui vendredi, le thermomètre était à 2 degrés au-dessus de glace; à midi, 6 degrés.

Le baromètre est à 765, en baisse de 5 millimètres.

S'il fait toujours froid dans nos contrées, en revanche, suivant diverses correspondances, « les températures de l'Algérie continuent à être admirables; le maximum est partout de 15 à 16 degrés de chaleur. »

LES PRIÈRES PUBLIQUES.

M. Lepère vient d'adresser la lettre suivante aux archevêques et évêques :

« Paris, 6 janvier 1880.

» Monseigneur,

» Après avoir disposé que le Sénat et la Chambre des députés se réuniraient chaque année le second mardi de janvier, l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 statue que, « le dimanche qui suivra » la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour appeler son secours sur les travaux de ces assemblées. »

» Il résulte de ces dispositions combinées que les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle devront avoir lieu dimanche 18 janvier prochain.

» Je prie Votre Eminence de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui le concerne, l'exécution de cette loi.

» Agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de l'intérieur et des cultes,
» CH. LEPÈRE. »

ANGERS.

M. Chudeau, nommé avocat général à Angers, prend la place de l'honorable et sympathique M. Batbedat.

« On se rappelle, dit l'*Union de Paris*, le scandaleux discours que ce substitut prononça lors de la rentrée de la cour d'Angers, discours que la cour (ce n'est pas la cour, c'est le tribunal) blâma en termes non équivoques. Le gouvernement vient de payer à M. Chudeau la dette qu'il avait contractée envers lui. »

Habet mercedem suam.

La brutale révocation qui vient de frapper M. Batbedat a produit, dit l'*Etoile*, une pénible impression à Angers, où cet honorable magistrat avait su se concilier l'estime générale.

CONSEILS ET RECETTES.

Lampes à huile. Nettoyage. — Lorsque les lampes servent depuis longtemps, elles finissent habituellement par ne plus fonctionner d'une manière régulière: dans les intervalles de repos, les huiles grasses, mélangées de poussière ou d'autres impuretés, se sont solidifiées dans les conduits, et ceux-ci se trouvent plus ou moins obstrués. Il faut alors recourir à un nettoyage.

Le fait-on soi-même? — On commence par vider entièrement la lampe, en la laissant égoutter pendant le temps convenable, — un ou deux jours au moins, si on le peut. — Puis, on fait bouillir de la potasse dans de l'eau, dans la proportion de 4 à 8 0/0 en poids, selon la force qu'on croit devoir donner à la solution. Cette lessive est versée dans les conduits de la lampe; on l'y laisse séjourner pendant vingt-quatre à quarante-huit heures.

Les huiles solidifiées s'enlèvent alors: on n'a qu'à secouer la lampe, à la renverser et à la laisser suffisamment égoutter.

Il est indispensable qu'elle soit bien sèche intérieurement avant d'être regarnie et remise en service.

Faits divers.

Il vient encore de mourir à Dinan, de privations, d'inanition et de froid, un mendiant du nom de Maurice, qui, nous apprend l'*Union dinannaise*, a laissé une véritable fortune: d'abord, dans des sacs renfermés en un vieux bahut, plusieurs milliers de francs, en pièces d'or et d'argent, ont été trouvés; puis, dans une ancienne boîte, renfermant autrefois un clyso-pompe, des billets de banque en assez bon nombre.

Maurice possédait en outre de belles et bonnes marchandises.

On a eu quelque peine à réunir les héritiers du bonhomme; ils étaient au nombre de sept, habitant la commune d'Yvias, canton de Paimpol; ils sont arrivés cette semaine à Dinan pour toucher cette succession inattendue.

LES CARTES DE LA COMMUNE.

Nous avons communication — par ricochet et par hasard — de quelques détails assez piquants concernant les jeux de distraction dont les déportés de la Commune faisaient usage à l'île des Pins. Ces détails ont été fournis par un amnistié qui ne croyait pas, sans doute, qu'on en ferait un article de journal.

Il paraît donc que les jeux les plus usités là-bas étaient le bouchon, les dames et le domino; mais les déportés avaient été obligés de fabriquer eux-mêmes des dominos et des dames, car ces objets ne figurent pas parmi les articles de commerce de l'endroit.

Les cartes auraient eu plus de faveur que le domino, mais elles étaient extrêmement rares et leur fabrication présentait de grandes difficultés. Cependant on en avait confectionné quelques jeux tout à fait rudimentaires. Un jeune homme, ex-adjudant major au 65^e des fédérés, qui avait été un peu dessinateur, avait eu l'idée de composer un jeu à sa façon, et comme il ne devait plus y avoir, d'après lui, ni rois, ni reines, il les avait remplacés, moitié sérieusement, moitié malicieusement, par les personnages les plus marquants de la Commune.

Ce jeu de cartes — dont on fit trois ou quatre exemplaires — obtint un succès extraordinaire, et cela se conçoit sans peine. Il est regrettable que l'amnistié en question n'en ait pas apporté un spécimen.

Cette idée d'ailleurs — et ceci est assez bizarre — de remplacer dans les jeux de cartes le roi par des membres de la Commune avait été mise en avant en juillet 1874 par un journal satirique dont le nom ne nous vient pas. Seulement, de la part du journaliste, ce n'était qu'une charge amusante.

Autant qu'il nous en souvient, les quatre rois étaient remplacés par les délégués Vaillant, Jourde, Delescluze et Rochefort.

Les quatre dames figurant les déesses de l'Olympe communal étaient les citoyennes Eudes, Urbain, André Léo et Paule Minck.

Les valets... mais il n'y avait plus de valets sous la République égalitaire, il n'y avait que des citoyens: le citoyen de cœur, c'était Félix Pyat; le citoyen de carreau, Pilotell; le citoyen de trèfle, Blanqui; le citoyen de pique, Ferré.

Les quatre as étaient censé symboliser les quatre grandes divisions de l'Internationale.

Mais, encore une fois, ce n'était là qu'une fantaisie de journal. Un pareil jeu n'eût pas été praticable, car il aurait nécessité une révolution dans le langage usuel. A l'écarté, on aurait tourné le délégué; à la bouillotte, on aurait eu brelan de citoyen, et au piquet on aurait fait repic avec une quinte à la

Paule Minck et quatorze de déesses. Tout cela eût été absurde.

Mais à l'île des Pins, la chose était sérieuse. Ces cartes dont nous venons de parler, créées par la nécessité, on s'en servait sans rire, et si un de ces jeux arrive jamais à Paris, il obtiendra très-certainement un grand succès de curiosité.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (7)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 15 janvier.

Le marché est lourd, les affaires des plus limitées.

Les cours de nos rentes sont en légère baisse: 3 0/0, 81.50; amortissable, 83.45; 5 0/0, 116.47 1/2. La spéculation continue à se tenir sur une extrême réserve.

La liquidation de quinzaine, qui commence aujourd'hui par la réponse des primes sur les fonds d'Etat étrangers et valeurs, passe jusqu'ici inaperçue en présence de l'atonie du marché.

Peu ou point d'affaires sur les fonds étrangers et tendance faible.

Les Sociétés de crédit sont plus faibles. Ces valeurs ont subi un grand déclassement à la suite de la hausse exagérée de l'année dernière. Il n'y a d'exception à faire que pour les actions de la Banque de France, du Crédit foncier et du Comptoir d'escompte dont l'amélioration est due à la seule intervention des capitaux de placement.

L'action du Crédit foncier se raisonne aujourd'hui à 112.50; les obligations Foncières et Communales 1879 sont l'objet de demandes suivies. Ces titres sont appelés à profiter d'une importante plus-value.

De toutes les opérations à conseiller actuellement à l'épargne, l'achat des Foncières et des Communales 1879 est celle qui semble devoir donner les meilleurs résultats.

Les chemins de fer français continuent leur marche ascensionnelle. Les chemins étrangers au contraire sont en légère baisse.

Valeurs industrielles très-calmes, avec peu d'affaires. Gaz, 1.310; Suez, 745.50; Délégation, 625; Immeubles de Paris, 580.

PHYLLOXERA.

Avis aux viticulteurs. — L'application du traitement de J.-P. MAZAROU contre le Phylloxera, retardé par les neiges, peut se faire utilement aussitôt leur disparition. On communique toujours ce traitement efficace, dont une brochure au bureau du journal, et on l'envoie contre un franc en timbres-poste adressés à l'auteur, 94, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6^e ANNÉE)
CH. MASSET, directeur.

SAMEDI 17 janvier 1880.

Le Mariage de Figaro

OU LA FOLLE JOURNÉE

Comédie en 5 actes, en prose, de Beaumarchais.

Distribution. — Figaro, M. Ch. Masset; Suzanne, M^{lle} Largillière; le Comte, M. Raoul Louar; Bridoison, M. Guimier; Bazile, M. Roy; Antonio, M. Montréal; Bartholo, M. Cartier; la Comtesse, M^{lle} Launay; Chérubin, M^{lle} de Rennevald; Marceline, M^{lle} Vernier; Fanchette, M^{lle} Chambly; Grippe-Soleil, M. Haymé; Pédrille, M. Réval; Doublemain, M. Frumer; l'Huissier, M. Lamy.
Paysans, paysannes et valets.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Réconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORRET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	6 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 36 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81	17		Credit Foncier colonial	565	5		Canal de Suez	742	50	7 50
3 % amortissable	82	85		Credit Foncier, act. 500 fr.	1112	50	2 50	Credit Mobilier esp.			
4 1/2 %	113			Obligations foncières 1877	367		2	Société autrichienne	575		5
5 %	116	37		Soc. gen. de Credit industriel et commercial	710		10	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	509	50	50	Credit Mobilier	652	50	10	Orléans	380	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210			Credit Foncier d'Autriche	755			Paris-Lyon-Méditerranée	380		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520			Est	719	50	6 25	Est	381		
— 1865, 4 %	532	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1170	2 50	25	Nord	384	75	
— 1869, 3 %	409			Nord	860	2 50	50	Ouest	380		
— 1871, 3 %	397	50		Midi	1409			Midi	380		
— 1875, 4 %	519			Orléans	1167	50	3 75	Paris (Grande Ceinture)	387	50	
— 1876, 4 %	520			Ouest	770			Paris-Bourbonnais	382	50	
Banque de France	3910			Compagnie parisienne du Gaz	1307	50	5	Canal de Suez	369	50	
Comptoir d'escompte	897	50		C. gen. Transatlantique	610		5				
Credit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)		
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.		
1 — 25 — — — — —	soir, —		
3 — 35 — — — — —	express.		
7 — 12 — — — — —	omnibus.		
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers)		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.			
8 — 21 — — — — —	omnibus.		
9 — 40 — — — — —	express.		
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.		
4 — 14 — — — — —	omnibus-mixte.		
10 — 28 — — — — —	omnibus-poste.		

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS FAILLITE,

A Saumur, place du Roi-René,

Le mercredi 21 janvier 1880 et jours suivants, à midi,

D'UN BEAU

MOBILIER

Dépendant de la faillite du sieur Jules Jardin, négociant à Saumur,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Une chambre à coucher style Louis XV;

Une autre chambre à coucher style Louis XVI;

Une salle à manger en chêne blanc; Deux bureaux, casiers, cartons, presse à copier, etc.;

Bois de lit, commodes, tables de toilette, tapis, chaises, fauteuils, glaces, pendules, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, rideaux, très-belles tentures, linge de corps et de ménage, vaisselle, batterie de cuisine, vaisselle et verroterie;

Vin blanc et vin rouge, cidre, demi-vin;

Un coffre-fort en fer;

Un tilbury, une charrette, un camion, deux harnais et ustensiles d'écurie;

Quatorze tonneaux et vingt-cinq sacs de guano;

Un ventilateur, deux diables, trois hectolitres de blé, dix hectolitres d'avoine, quatorze hectolitres de déchets;

Environ 2,800 sacs vides;

Coffres, bancs de jardin, chaises en fer, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

(22) THUBÉ.

A LOUER

BOUTIQUE DE FORGERON

A Saint-Lambert-des-Lèves, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (659)

A VENDRE

A près de 80/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

UNE MAISON

Comprenant deux corps de bâtiments.

Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;

Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;

Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;

Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M^{me} FILLOLEAU. (19)

AVIS.

Le public est informé qu'il sera procédé, le 26 courant, à une heure de l'après-midi, à l'École de cavalerie, à

L'ADJUDICATION

Des ouvrages divers, fournitures de bureau, fer, clous, charbon et outillage, nécessaires à cet établissement, du 1^{er} janvier 1880 au 31 décembre 1882. (23)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Ménitrie (Maine-et-Loire).

SOCIÉTÉ

DES

FILATURES ET CORDERIES

Mécaniques de l'Ouest.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions qu'un à-compte de 12 fr. 50 par action sera payé, à partir du 25 janvier prochain, contre remise du coupon numéro 1.

Soit, net d'impôt, pour les titres nominatifs..... 12 fr. 12

Soit, net d'impôt, pour les titres au porteur..... 11 fr. 60

AU MANS : Au Siège social de la Société.

A PARIS : Chez MM. FERNEL et C^o, banquiers, 18, rue Richelieu.

Chez M. FRASEZ, banquier, 19, rue Saint-Marc.

EN PROVINCE : Chez tous les Banquiers.

AL. LEPELTIER

Épicerie, Confiserie, Droguerie.

AU BON MARCHÉ

MAGASINS DU CENTRE

Place de la Bilange, 4, SAUMUR.

Spécialité de Chocolats, Bougies, Chandelles, Huiles, Savons, Sucres, et autres articles de consommation et de fantaisie.

Venez voir et comparez !

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

- N° 1, format in-octavo..... fr. 6 »
- N° 2 — in-quarto..... 10 »
- N° 3 — ministre..... 13 »
- N° 4 — in-folio..... 20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.

Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le